

Décision prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°2022-13

Objet : Mise aux normes de la charpente bois de l'Espace Jean Cocteau - Demande de subvention DSIL 2022

Le Maire de la Commune de MONTS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°2020.04.05 du Conseil Municipal du 28 mai 2020, et notamment son point 26 donnant délégation au Maire, durant la durée de son mandat, de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

Vu le diagnostic structurel de la charpente bois de l'Espace Jean Cocteau réalisé par la SECC en date du 16 avril 2020 ;

Considérant que conformément à sa ligne politique, la modernisation des équipements de l'Espace Jean Cocteau permettra d'améliorer les conditions de travail des équipes techniques ;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire envisage de faire appel à des fonds de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - année 2021 en complément de l'autofinancement communal ;

Considérant le mail de la préfecture d'Indre-et-Loire en date du 7 février 2022 indiquant que le taux maximum de subvention DSIL au titre de l'année 2022 pour ce genre de projet est de 80% ;

DÉCIDE

Article 1

De solliciter le concours des fonds de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux de 80% de financement pour l'année 2022.

Article 2

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de MONTS sera chargée de l'application de la présente décision.

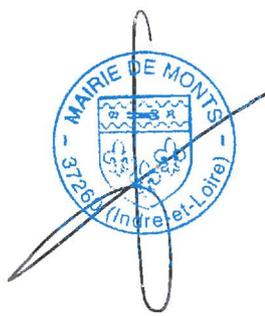
Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Cette dernière sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de MONTS et un extrait en sera affiché à la Mairie.

Monts, le 24 février 2022

Par délégation du Conseil Municipal,

Le Maire,
Laurent RICHARD



Plan de financement globalisé HT

Mise aux normes de la charpente de l'Espace Culturel Jean Cocteau

Dépenses		Recettes	
Réalisation des travaux	23 300 €	DSIL 2022	18 640 €
		Taux 80%	
		Autofinancement	4 660 €
Total	23 300 €	Total	23 300 €

Envoyé en préfecture le 02/03/2022

Reçu en préfecture le 02/03/2022

Affiché le 02/03/2022

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue.

ID : 037-213701592-20220224-202213-AU